

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6c. ANNEE.

“Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.”

ANNEE 12s. 6c.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, LUNDI MATIN, 11 MARS, 1850.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Attention.

Nous publions dans notre feuille de ce jour, le Prospectus d'un journal, l'*Ordre social*, destiné à remplacer l'*Ami de la Religion et de la Patrie*. Le but des fondateurs du nouveau journal n'est pas spéculation mais de faire le bien en répandant parmi nos compatriotes, les saines doctrines et les connaissances utiles. Ce journal qui donnera dans un seul numéro plus de matière à lire que l'*Ami de la Religion et de la Patrie* dans trois, est aussi à meilleur marché, puisque l'abonnement et les frais de poste compris, il ne coûtera aux habitants des campagnes, que 10s par an!

Nous appelons l'attention de nos abonnés sur ce prospectus et nous les prions de vouloir faire tout en leur pouvoir pour mettre à exécution ces vues bienfaisantes.

Québec, 20 Fevrier, 1850.

L'Ordre Social. — Nous expédions dans notre numéro de ce jour, le Prospectus de ce nouveau journal, et nous invitons instamment nos agents et autres personnes de bons principes, à se rendre à la librairie de leur pays, pour en acheter et de le faire lire dans leurs paroisses respectives. Enfin, nous espérons que chaque abonné de l'*Ami de la Religion*, se fera un devoir de communiquer cette annonce à ses amis ou voisins, vu que ce journal doit paraître sous peu.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



“Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.”

QUÉBEC, 8 MARS 1850.

Pour les nouvelles d'Europe voir le Postscriptum.

L'élection de Sherbrooke vient d'être terminée en faveur de M. Sanborn, candidat annexionniste, avec une majorité de 30 voix. Voici l'état des polls, à la clôture:

M. Sanborn,	717
M. Cleveland,	687

C'est véritablement une victoire pour M. Cleveland, d'avoir pu compter 687 voix, dans un comté, qui se compose de personnes presque toutes torées.

D'après des lettres que nous avons reçues de cette partie du pays, nous avons la satisfaction de voir que tous les canadiens-français, quoiqu'en petit nombre, se sont levés comme un seul homme pour proclamer leur fidélité à la couronne britannique, par leur vote en faveur du candidat connexionniste.

Nous aimons à constater le fait, afin que Pon sache que dans le comté de Sherbrooke, comme ailleurs, les canadiens-français, sont en masse, pour la constitution actuelle du gouvernement.

TRAISTE ACCIDENT. — Nous apprenons avec regret que la famille de M. J. E. Guibault, botaniste, vient d'être plongée dans le deuil par suite d'un accident bien déplorable. Hier après-midi, un nommé Olivier Henrichon était occupé à nettoyer sa cour, à la Côte des Neiges, lorsque plusieurs enfants qui s'y trouvaient, à s'amuser, lancèrent des boules de neige sur un cheval qui était attaché dans l'écurie, près de la porte. Après plusieurs avertissements de la part de Henrichon de se retirer, ce dernier perdit patience et lança sur les enfants qui n'étaient qu'à quelque pas de lui, une pelle de fer qui tenait à la main. Malheureusement l'instrument alla frapper

la tête de l'enfant de M. Guibault, âgé de 7 ans et 7 mois, et l'infortuné tomba et expira quelques instants après, le coup ayant porté sur le derrière de la tête et fracturé le crâne.

M. le coroner Coursol fut appelé, et se rendit immédiatement sur les lieux pour tenir l'enquête. Le verdict du jury fut une accusation de *Manslaughter* (meurtre involontaire) contre le nommé Henrichon, qui fut arrêté sur le warrant du coroner et conduit immédiatement en prison pour y attendre son procès. Henrichon est âgé de 21 ans et passe pour avoir la vue extrêmement courte.

Minerve.

L'EUROKA, de Cheveland (Ohio), parti de Québec pour San-Francisco (Californie) le 18 novembre, et relâché à Rio-Janerio (Brésil) le 10, janvier, le capitaine étant malade. Il n'a mis à faire ce trajet de 6000 milles (à peu près un tiers du voyage) que 10 jours de plus que le *Rory O'More*, qui parti de Québec le 12 novembre est arrivé à Rio-Janerio le 25 décembre, en 42 jours. Un bâtiment arrivé à New-York le même jour que le *Rory O'More* en avait mis juste le jour que le double, 84, à faire un trajet beaucoup plus court.

UN CARDINAL AMÉRICAIN. — Le président du Mexique annonce, dans un message au congrès, que Pie IX, pour manifester sa reconnaissance du vif intérêt pris à son bien être par les hauts fonctionnaires de la république et par ses ecclésiastiques, a signifié son désir de conférer à quelque prélat Mexicain la dignité de cardinal. Un agent pontifical est attendu à Mexico.

M. THOMAS EWING, auteur de plusieurs ouvrages sur l'éloquence, la géographie, l'astronomie, etc., en voulant traverser le fleuve à pied au-dessus du port de Lachapelle, au nord de l'île de Montréal, lundi soir (25), a passé à travers la glace et s'est noyé. Un chien huria sans cesse durant la nuit et attirait l'attention sur l'ouverture où il était tombé et sur laquelle on trouva son casque flottant le matin.

Papier-Monacé. — Les journaux semi-officiels de Toronto et de Montréal démentent le bruit d'après lequel le gouvernement serait sur le point d'émettre des billets de 1 et 2 piastres, payables à demande. (Canadien.)

M. le Rédacteur,
Votre correspondant du 23 dernier, dans son article sur les Beaux-Arts, après un long détail des règles que doit observer l'artiste dans l'exécution d'un bon tableau; après une analyse brillante et pittoresque d'un certain nombre de peintures qui décoraient la chapelle des Missionnaires du Séminaire de Québec, termine par une conclusion capable de vouloir arracher les cheveux de désespoir à plus d'un sculpteur ornementiste, si la chose était suivie à la rigueur: mais heureusement que la sentence montre un côté faux qui nous laisse encore un rayon d'espoir; ainsi, ô pauvres sculpteurs, qui passez les journées et les ans courbés sur vos établis, occupés à tourner et retourner vos petits morceaux de bois, reprenez courage, tout n'est pas perdu: espérons contre l'espérance!

Sans vouloir venir contester les grands avantages que possède la peinture, dans les décorations d'église, sur la sculpture ornementale, je prétends que celle-ci est loin de mériter le mépris qu'on lui a décerné dans cette correspondance, et que, si elle n'est pas l'ornement magnifique, le

plus majestueux, le plus noble, le plus instructif, le plus éducatif, enfin celui qui émeut le cœur de l'homme, elle n'en est pas moins susceptible de toutes ces qualités.

D'abord, je ne suis pas de ces gens qui n'ont d'admiration que pour les objets de leur art, qui ne parle qu'au superlatif chaque fois qu'il en est question, en un mot qui excellent tout pour se mettre à la place: professeur de tels principes, ce n'est pas être raisonnable, et surtout dans les beaux-arts qui sont frères, soutenir que tel est tout et tel autre rien, cela ne se conçoit pas.

[Ceci le correspondant entre dans les détails d'édification qu'inspire l'architecture ornementale.]

Il est donc bien établi que la peinture n'a pas à elle seule le privilège de franchir les siècles, pour nous rendre témoins des miracles du Sauveur, et rappeler les vertus des chrétiens qui nous ont précédés. Passe pour ces dernières décorations, me direz-vous; mais ôtez-moi cette multitude de petits morceaux de bois sculptés sur toutes les faces, dont toute la voûte et le pourtour du temple sont parsemés, et qui ne laissent ni place ni argent pour la représentation des mystères de notre foi. — Tout cela n'est pas juste, Monsieur: j'admets que dans quelques voûtes, il y a beaucoup de petits ornements qui ne sont que pur remplissage, qui gâtent même l'ensemble. Mais n'avez-vous pas vu dans la plupart de ces églises, outre les tableaux bons ou mauvais qui y sont déjà, des places ménagées pour en recevoir d'autres? les cadres même, ornés de sculptures, sont là qui les attendent; et pour l'argent, je prends la liberté de vous dire: offrez des conditions avantageuses au fabricant, et vous verrez si tous leurs revenus, présents et futurs, sont absorbés pour payer le décorateur.

Résumons à notre tour, et soutenons:

- 1^o Que la peinture, quelque sublime qu'elle soit dans son langage, ses expressions, n'exclue pas la sculpture ornementale; que celle-ci peut très-bien marcher avec la première, et que ces deux arts se prêtent un mutuel secours, embellissent merveilleusement la maison de Dieu.
- 2^o Que si tel ornement, tel emblème, tel bas-relief n'est pas compris des badauds ou des bonnes vieilles, il suffit qu'ils le soient de l'homme d'esprit et de goût.
- 3^o Enfin (me sera-t-il permis de le penser et de dire...) que la voie la plus sûre d'amener l'eau à son moulin, n'est pas d'intercepter le ruisseau qui fait marche celui du voisin.

Th. F. sculpteur.

Québec, 1er mars 1850.

—Le docteur Achilli, qui était détenu dans les prisons de Rome, s'est évadé et est arrivé en France.

—On écrit de Londres:

“La découverte d'un grand lac d'eau douce occupant le centre du continent africain paraît un fait acquis à la science. Cette mer intérieure, située à 19 degrés de latitude sud et à 560 milles nord-nord-ouest de Kolobeng, avait été soupçonnée et prévue par les inductions de quelques voyageurs. On conjecturait que les nombreux cours d'eau affluent du nord et de l'est devaient se réunir dans un bassin central, mais jusqu'ici les conjectures n'étaient appuyées d'aucunes preuves positives. On ne peut plus en douter aujourd'hui!”

“Le révérend Robert Livingstone, long-temps missionnaire chez les Béchouanas, a pénétré jusqu'à cette mer intérieure. Il est parti de Kolobeng, chef-lieu de la tribu des Bakouains, accompagné de M. Osowell, employé dans l'administration civile de Madras, et de M. Murray, de Lin-trose, près Cupar Angus, en Ecosse, et après un voyage assez fatigant, pendant lequel il n'a rencontré d'obstacles que les animaux sauvages de ces contrées et l'absence totale de routes praticables et frayées il a vu s'étendre devant lui une immense nappe d'eau semblable au lac Ontario ou au lac Champlain, en Amérique. Ce missionnaire infatigable est le gendre du R. Robert Moffat, connu par son zèle pour la conversion des peuplades africaines et par plusieurs ouvrages qu'il leur a consacrés. Les détails de l'expédition des trois voyageurs anglais ne sont pas encore connus; ce qui est certain, c'est qu'ils sont arrivés, tout en chassant, au bord de cette mer intérieure, dont les dimensions exactes ne sont pas connues. Les deux compagnons de M. Livingstone sont attendus à Londres, où ils publieront la relation de leur voyage. Ainsi, le centre de l'Afrique, comme celui de l'Amérique et celui de l'Europe, sans doute aussi comme le centre de l'Australie, est occupé par un ou plusieurs bassins qui servent de réservoir aux eaux douces provenant des sources souterraines ou découlant des grandes chaînes de montagnes; il y a pour chaque continent un grand système de lacs ou de mers intérieures: en Europe, les lacs Léman, de Constance, Maggiore, etc.; en Amérique, sur une échelle beaucoup plus vaste, les lacs Champlain, Ontario, Michigan, etc. Selon les conjectures des plus récents voyageurs, le bassin central de l'Australie présenterait un phénomène équivalent.

Cette découverte, qui paraît complètement authentique, est destinée à produire une grande sensation dans le monde des géographes, qui jusqu'ici possédaient peu de renseignements sur la partie sud de l'Afrique. On parle de richesses minéralogiques curieuses à exploiter, et de forêts magnifiques peuplées d'arbres jusqu'ici inconnus à l'Europe, sous lesquelles coulent des rivières également ignorées, qui vont se perdre dans le lac. D'autres explorations subsidiaires et également heureuses ont eu lieu dans le sud de l'Afrique. M. Osowell, dont je vous parlais tout à l'heure, a suivi jusqu'à une assez grande distance au nord-ouest le cours du fleuve Oury, dont on ne connaissait jusqu'ici qu'une très-faible partie. Accompagné d'un arabis, il a découvert une autre rivière, le Molokoué, qui se déverse dans l'Oury. Ces rivières sont, dit-il, ombragées par de beaux arbres; leurs eaux sont limpides, et leur lit n'est jamais à sec, même dans les temps les plus chauds. Les tribus qui en habitent les bords sont pacifiques, et il paraît que les chasseurs, qui en Angleterre, ont porté si loin la vieille passion de Nemrod, trouvent de grandes ressources dans ces contrées; de multiples quadrupèdes gigantesques dont quelques-uns sont totalement ignorés de la science européenne.”

Il y a quelques jours, le fils d'un riche négociant de Bordeaux arrivait à Paris pour y prendre sa première inscription de droit. Il était porteur d'une lettre de son père pour un de ses amis, M. D..., ancien fonctionnaire d'un ordre élevé, qui, depuis les événements de Février, s'était retiré dans un des vieux hôtels de l'île Saint-Louis. Le notaire et le négociant avaient été liés dans leur jeunesse de la plus étroite amitié, aussi celui-ci ne s'était-il pas fait faute de recommander chaleureusement son fils à son ami.

La première pensée du jeune étudiant en arrivant à Paris, fut de se rendre chez M. Dubois; mais au moment de sortir de l'hôtel où il était descendu, ce fut inutilement qu'il chercha sa lettre d'introduction. Il pensa l'avoir perdue en quittant son portefeuille durant le voyage, mais il s'inquiéta peu de cette perte, puisqu'il lui suffisait d'écrire à son père pour en recevoir, courrier par courrier, un duplicata.

Cependant, ce jour là même, M. D..., recevant la lettre paternelle qui lui était remise par un jeune homme d'excellentes manières. Il accueillit avec une vive cordialité ce jeune homme; il le retint à dîner, lui parla longuement de son père, et finit par lui dire qu'il ne saurait lui faire un plus grand plaisir que de considérer sa maison comme la sienne. Le jeune homme parut enchanté; il accepta avec gratitude l'offre qui lui était faite, et se retira en promettant de revenir le lendemain.

Il revint en effet, mais il n'était pas encore huit heures du matin, et le domestique, tout en le recevant comme un commensal de la maison, lui dit que M. D... était encore au lit. “Ne le réveillez pas, je vous en supplie, répondit l'étudiant, j'ai plusieurs lettres à écrire, et je vais m'occuper de ce soin en attendant le travail de M. D...”

Le domestique, qui avait été témoin de l'accueil fait la veille à ce jeune homme, n'hésita pas à le faire entrer dans le cabinet de travail de son maître. Au bout d'un quart d'heure il en sortit, tenant plusieurs lettres à la main, qu'il allait, dit-il, jeter à la poubelle. Mais le reste de la journée s'écoula sans qu'il reparût. Vers le soir, M. D... s'apercevait qu'on lui avait volé une somme assez importante. Il ne pouvait y avoir de doute, le voleur n'était autre que le jeune Bordelais. M. D... fut indigné, mais en considération de la vieille amitié qui l'unissait au père, il s'abstint de porter plainte.

Les choses se trouvaient en cet état lorsque, à trois jours de distance, le véritable étudiant de Bordeaux reçut de son père le duplicate de la lettre de recommandation perdue. Il courut aussitôt à l'adresse indiquée, et demanda M. D... “Monsieur est sorti, lui répondit-on; il dîne en ville; son domestique est également absent.” Le jeune homme, entrant alors dans la loge, demanda une plume, du papier, et écrivit son nom: “Jules N..., de Bordeaux.—Monsieur, êtes-vous bien sûr de vous appeler Jules N...? demanda le concierge en recevant le nom écrit des mains du jeune homme.—Comment! si je suis sûr de m'appeler par mon nom? —Il me semble pourtant que vous êtes plus grand et un peu moins brun.—Ce malheureux est ivre ou fou, dit le jeune homme, un se dirigeant vers la porte de la rue; mais cette porte ne s'ouvre pas, et le concierge, sortant de sa loge, vient prendre l'étudiant au collet en appelant au secours.

Tenu en chartre-prévu jusqu'à minuit environ, heure où rentra seulement M. D..., le pauvre jeune homme, malgré ses protestations, ne vit finir sa captivité que lorsque celui-ci, auquel on annonçait l'importante capture que l'on avait faite, reconnut l'erreux commise, en même temps que la fraude audacieuse dont il avait été victime.

Police correctionnelle.

Louis-Charles Piednoir jouit de deux grands avantages; ses moustaches sont du plus beau luisant et son langage des plus fleuris. Il comparait devant le tribunal

correctionnel (6e chambre), sous la pré-
vention de vol.

M. le Président.—Vous avez été pris
en flagrant délit de vol, prenant l'argent du
comptoir d'une marchande crémière ; jus-
qu'ici vous avez nié.

Piednoir.—Oui, Monsieur le président,
jusqu'ici j'ai eu la faiblesse de nier : mais
depuis, j'ai réfléchi, et je me suis dit que
chacun devait avoir le courage de son opi-
nion.

M. le président.—Vous appelez voler une
opinion ?

Piednoir.—Dieu me garde de faire une
telle injure à la logique, l'expression a
trahi ma pensée ; j'ai voulu dire que cha-
cun doit avoir le courage de ses actions.
Je n'étais pas né pour le crime, mais le
malheur a appesanti sur moi sa main de
fer. J'étais sans ressources, sans asile, la
faim déchirait mes entrailles de ses griffes
de vautour. En passant dans la rue Clo-
che Perche, le soir, je vois une boutique
de crémière encore plongée dans l'obscuri-
té ; une idée infernale me saisit....

M. le président.—Il paraît que vous
avez eu souvent des idées infernales, car
vous avez été condamné trois fois pour vol,
la dernière fois par la Cour d'assises pour
vol qualifié en association de malfaiteurs ?

Piednoir.—Vous avez parfaitement dis-
cerné la vérité, Monsieur le président ;
oui ; dans l'inexpérience du jeune âge,
ignorant les dangers de la capitale, je me
suis trouvé jeté au milieu d'une bande de
malfaiteurs qui m'ont compromis....

M. le président.—L'expression est mo-
deste, vous ne vous rendez pas justice ;
vous étiez le chef de la bande, et c'est
vous qui avez été condamné le plus sévè-
rement ?

Piednoir.—C'est toujours ainsi qu'agi-
sent les malfaiteurs ; ils mettent en avant
de pauvres jeunes gens inexpérimentés....

M. le président.—Je vous arrête encore
vous n'étiez pas si jeune que vous le dites ;
la condamnation est de 1845, et vous avez
trente-neuf ans.

Piednoir.—Je n'aime pas à argumenter
contre la vérité ; j'ai trente-neuf ans, il
est vrai, mais vous n'ignorez pas, M. le
président, que l'acte de naissance ne donne
pas la raison, et qu'il est des natu-
res d'homme qui restent longtemps jeunes.

M. le président.—En voilà assez sur vos
antécédents,

Piednoir.—Non, M. le président, non,
ne craignez pas de fouiller dans ma vie ;
j'ai eu des faiblesses, mais je les avoue,
persuadé que l'homme se redresse à con-
fesser ses torts.

L'éloquent prévenu eût continué à satu-
rer le débat des parfums de son éloquence
si le tribunal n'eût jugé à propos d'appeler
les témoins. De leurs déclarations est ré-
sultée la constatation du délit, et le faible
Piednoir est condamné à trois ans de pri-
son, cinq ans de surveillance, et l'inter-
diction, pendant cinq ans, des droits men-
tionnés en l'article 42 du Code civil.

(Gazette des tribunaux.)

Haut-Canada : Une terre de 2 arpents de
front sur 40 de profondeur, située au vil-
lage du Petit-Bois de l'Ail dans la paroisse
de Cap-Santé, avec une grange et autres
bâtiments. Pour être vendu à la Por-
te de l'église du Cap-Santé le 26 mars, à
10 heures.

N° 1537.—Veuve Frs. Curodeau, de
St. Jean de l'Isle d'Orléans, contre J. B.
Langlois, de St. Pierre de l'Isle d'Orléans,
de 4 arpents de front sur 60 de profondeur,
avec maison, grange, et autres bâtiments.
Pour être vendu à la porte de l'église de
St. Pierre, le 26 mars, à 10 heures.

N° 1500.—Jas. Douglas, de Québec,
médecin, contre Wm. Bignell, du même
lieu, notaire, curateur à la succession de
feu John Codville : Un emplacement au
faubourg St. Jean, rue St. Jean, de 40
pieds de front sur 120 de profondeur, avec
maison en pierre, hangar, etc. Pour être
vendu, au bureau du Shérif, le 26 mars,
à 10 heures.

N° 1778.—Samuel Corneil, de Qué-
bec, peintre, contre David Shortell, du
même lieu, aubergiste : Un emplacement
dans la paroisse de St. Roch, rue Des
Fossés, de 34 pieds de front sur 53 de
profondeur, avec une maison en brique à
deux étages. Pour être vendu à la porte
de l'église de St. Roch, le 26 mars, à 10
heures.

N° 958.—Thomas T. Amiraux de
New-Liverpool, commerçant, contre Ve-
sey Colclough, de St. Giles, aubergiste :
Un lot de terre, située à St. Giles, de 3
arpents de front, avec bâtiments. Pour
être vendu à la porte de l'église de St. Gi-
les, le 26 mars, à 10 heures.

N° 1922.—Flavie Fournier, de la pa-
roisse de St. Thomas, contre Jas. Smith,
son époux, du même lieu, instituteur :
Un emplacement situé au village Montma-
gny, à St. Thomas, de 60 pieds de front
sur 70 de profondeur. Pour être vendu à
la porte de l'église de St. Thomas, le 26
mars, à 10 heures.

➔ Nous prions ceux de nos abonnés
qui ont reçus des blancs de comptes, de
vouloir bien nous en faire parvenir, au plus
vite, le montant ; on devra se persuader
que nous ne pouvons pas publier un jour-
nal sans argent, et que par conséquent, le
semestre étant expiré on a droit d'exiger
de suite ce qui nous est dû. Nos agents
voudront bien nous expédier ce qu'ils ont
en mains.

Stations du Jeudi-Saint

Approuvées par Mgr. l'Archevêque de Québec.
PETITE brochure, avec couvert imprimé,
contenant les prières pour chaque STA-
TIONS du Jeudi-Saint, à vendre au bureau de ce
journal, prix 6 sous.—Grande réduction de prix
pour les marchands.
Québec, 7 mars, 1850.

MAISON DE CAMPAGNE

A LOUER IMMEDIATEMENT.

LE second étage d'une maison neuve
très bien fini, située sur la route de
la Petite Rivière St. Charles, près du
pont de Scott, contenant cinq apparte-
ments, et formant par le moyen d'une arche une
vaste salle pour réunions, est maintenant prêt à
être loué. S'adresser au propriétaire, au

PLACE DANS UN BANC.

Une personne pourra obtenir une place
dans un Banc, dans l'Eglise Métropolitai-
ne, en s'adressant à ce bureau. Cette pla-
ce ne coûte que 11s. 3d par année.
Québec, 25 fév. 1850.

PROPOSITION AVANTAGEUSE.

Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

UNE personne qui désirerait s'é-
tablir en campagne, trouvera
de grands avantages, soit pour acheter
un établissement de commerce complet
ou pour s'associer avec le présent proprié-
taire. Pour plus amples informations,
s'adresser sur les lieux à Matane, comté
de Rimouski, ou au sousigné à Québec.
E. LACROIX,
rue Sault-au-Matelot.

Québec, 12 décembre 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre,
T. A. PARANT, jr.
Québec, 14 juin 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St
Joseph, N° 14, Haute-Ville.
Québec, 26 mai 1848.

H. S. DALKIN,
MARCHAND DE BOIS,
No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE
Québec, 6 juin 1849.

Maintenant en débarquement, et à vendre
par le sousigné.

HUILE DE LIN, double bouillie,
BRIQUES A FEU marqué "curr."
GENEVIEVE de "DeeKuyper"
CHARBON de Smith, double criblé.
C. E. LEVEY et Cie.
Québec, 2 juillet 1849.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement

2 RUE LA FABRIQUE.

vis-à-vis le Magasin de M. Boissont,

Frère du Marché de la Haute-Ville,

Q U É B E C :

CHARLES BAILLARGE,

PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Ar-
pentage, et le Génie Civil.
Rue St. François, No. 12.

LOUIS LEMOINE,

MÉCANICIEN.

FABRIQUE des Pompes à feu depuis \$10 jus-
qu'à \$250. Il a toujours en mains de petites
pompes portatives. S'adresser chez M. Scorr,
marché de la H. V. agent, ou chez le Fabricant
Grande Rue du faubourg St. Jean,
Québec, 12 Déc. 1849.

H. TALBOT.
Avocat. A établi son bureau au No. 63 Rue St.
Louis, à la Ville de Québec, à la porte de la
Cour.—1 mai, 1849.

Les Sous-signé offrent en Vente.

Charbon à Grille et pour la vapeur de
Wallsend.

—AUSI—

Charbon de Smith double criblé

S'adresser à

C. E. LEVEY & Cie

Quai de Levey, 8 fév. 1850.

M. PATRY architecte, demeure mainte-
nant rue Desfosés, St. Roch, vis-à-
vis le magasin de meubles de M. T. Larivière.
Québec 20 Oct. 1849.



ETIENNE ALAIN.

CORDONNIER,

Grande Rue du Faubourg St. Jean.

DEMEURE maintenant au coin des rues St.
Jean et Ste. Geneviève.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.

PROSPECTUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

L'ORDRE SOCIAL.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines
religieuses et politiques qui sauveront le monde.—Ryancy

APPEL

Aux abonnées de l'AMI DE LA RELIGION,

AINSI QU'AUX AUTRES

AMIS DE L'ORDRE.

Depuis un an, des hommes mus par le génie du
mal ont entrepris dans notre Canada, une guerre
impie et sacrilège contre la Religion, la Morale et
les principes immuables sur lesquels repose la so-
ciété. On les voit chaque jour faire de coupables
efforts pour égaler l'esprit des classes laborieuses,
pour exciter la haine des pauvres contre les riches,
pour détruire tout vestige de religion et de morale et
renverser l'ordre social. Pour parvenir à leur but
criminel, ils subventionnent des journaux qui vo-
missent chaque jour dans leurs feuilles empoison-
nées, le mensonge, la calomnie, l'injure contre tout
ce qu'il y a de respectable et de vénéré. Ces jour-
naux, ils les répandent partout, ils en inondent les
villes et les campagnes.

« Ils parlent de liberté ; et nous trouvons au fond
de leurs doctrines un joug insupportable qui révolte
et flétrit les plus nobles instincts de l'humanité. Ils
parlent d'égalité ; mais ils ne vous disent pas que
leurs systèmes insensés conduiraient à l'égalité de-
vant la misère en faisant appel aux plus mauvaises

conscience sera composée d'actionnaires ; et pour mettre
toutes les classes de la société en état de pouvoir
contribuer à l'œuvre projetée, chaque part sera de
DIX CHELINS chaque, payable en quatre termes
par année. La réunion de tous ces dons individuels
formerait le capital nécessaire pour l'établissement
et l'existence du journal. L'Association n'aura au-
cun frais de rédaction à payer, le journal devant être
sous la direction de quelques jeunes Messieurs de
cette ville comme collaborateurs et de M. JACQUES
CRÉMAZIE, avocat, comme Rédacteur-en-Chef,
qui tous, s'engagent à donner gratuitement, leurs
soins et leur travail à ce journal dont le premier but
est de disséminer parmi le peuple, les connaissances
morales et utiles et à le prémunir contre les doc-
trines démoralisatrices et subversives de toute so-
ciété. Le nombre des actions requises est de 600.
Aussitôt ce nombre rempli, une assemblée générale
des actionnaires sera convoquée pour organiser l'as-
sociation sur des bases solides et permanentes.

La. PICARD,

supériorité ! Ils parlent de fraternité ; et ils ne

ont conservé encore quelque amour pour les